

# LE VÉRIDIQUE.

( DICERE VERUM QUID VERAT ? )

Du 27 VENTOSE, l'an 4 de la République Française. ( Jeudi 17 MARS 1796 v. st. )

*Voyage important d'Engelion, ambassadeur de Suède, chargé de négociations de paix. — Raisons qui détruisent le bruit d'une nouvelle armée prussienne sur le Rhin. — Présentation des lettres de créance du citoyen Barthélemy, ambassadeur de France près le corps helvétique. — Licenciement du régiment d'Ernes. — Affaire sérieuse entre un rassemblement de chouans et une faible escorte du général Henry, entre Angers et Segré. — Inréciprocité de ce général et de sa petite coupe. — Avis à Anonelle et de Charles Daval aux patriotes. — Continuation du conseil des 500 en comité général.*

## Cours des changes du 26 ventose.

Amsterdam . . . . .	17	Esp.	62
Bâle . . . . .			3
Hambourg . . . . .			179 <sup>11</sup>
Genève . . . . .			90
Lyonnais . . . . .			95
Espagne . . . . .			11
Marc d'argent, en bars . . . . .			46
Or fin, l'once . . . . .			97
Pièce d'or . . . . .	67:0		
Inscription sur le grand livre . . . . .	225	% b.	
Receptions sur l'emp. forcé . . . . .	50 à 53	% p.	

## NOUVELLES DIVERSES.

### ITALIE.

GENÈVE, le 18 février.

Deux députés de l'île de Sardaigne ont eu ici plusieurs conférences avec le ministre plénipotentiaire de la république française, qui les a parfaitement reçus; ils sont partis ensuite pour Paris.

### PRUSSE.

BERLIN, le 27 février.

Quoique l'arrivée de M. Elliot dans cette ville, et le bruit répandu qu'il vient offrir à notre cour un nouveau traité de subsides, s'accordent avec les journaux anglais qui prétendent que notre monarque doit envoyer quarante mille hommes en Hollande, il paraît constant qu'il n'y aura de change dans les arrangemens pris entre notre cour et les français, qu'une nouvelle ligne de démarcation qui s'étendra de la Westphalie le long des frontières des pays de Hesse et de Fulde, et sera protégée par un corps nombreux de Prussiens et de Hessois.

Il y a eu aussi des négociations entre ce cabinet et le gouvernement français, touchant les pays prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, et qui sont occupés par les troupes républicaines. On avoit d'abord cru que ces provinces ayant été incorporés à la république, il s'agissoit d'une échange, et que le roi de Prusse seroit dédommagé dans quelq. autre pays. Il est vrai qu'il y a eu des explications demandées et obtenues de part et d'autre, touchant ces pays; mais elles avoient pour objet une

plainte de la Prusse, sur ce qu'on lui avoit ôté le gouvernement civil et les revenus, tandis que par le traité de Bâle elle ne les avoit cédés à la France jusqu'à la paix que pour la défense militaire. Le roi a en conséquence envoyé à son ministre résidant à Paris, Sandos-Rollin, ordre de faire les représentations les plus vives sur ces mesures qu'il seroit forcé de regarder comme une infraction à ses droits et à son traité de Basle.

Les Français se sont rendus à nos raisons, et ont promis l'entière exécution du traité de Basle. C'est en conséquence, qu'ils ont exempté ces provinces de l'emprunt forcé.

### SUISSE.

BÂLE, le 9 mars.

Dans ce moment je viens de recevoir des nouvelles importantes de Bâle. Elles seroient dans ma gazolette de demain. C'est un excellent correspondant qui m'instruit avec exactitude de tout ce qui se passe. Il me marque que l'ambassadeur de Suède B. d'Engelion qui s'est arrêté quelque temps à Paris en venant de Londres, y est arrivé et va à Vienne. On croit qu'il a eu quelques conférences avec Pitt sur l'objet de la paix, et qu'il en a fait part au gouvernement français. On dit que Pitt a fait entendre que l'Angleterre consentiroit à la cession de la Belgique, mais qu'il insistoit sur une indemnité pour les frais de la guerre; savoir, la Corse, le Cap de Bonne-Espérance, les établissemens hollandais aux Indes Orientales, etc. etc. à quoi on ne consentira jamais.

Tous les bruits sur une nouvelle armée prussienne qui marcheroit vers le Rhin, sont absolument dénués de fondement. La Prusse craint trop l'ambition de France pour se mêler de nouveau de la guerre. Elle seroit plutôt marcher des troupes vers les frontières de la Russie que vers le Rhin.

Il règne une mésintelligence marquée entre la cour de Vienne et celle de Berlin. L'empereur est mécontent de ce que le roi de Prusse ne veut pas contribuer pour les frais de la guerre par les mois romains, et qu'il a entraîné Hesse-Cassel, Hoeslein (Danemarck), la Poméranie-Suédoise, et même le Hanovre par son exemple. Le roi de Prusse est fâché de ce que l'empereur veut mettre des entraves à la fourniture des chevaux et du bled aux Français, et gêner le commerce avec la France.

Le c. Barthélemy a reçu de Paris ses lettres de créances comme ambassadeur auprès du corps helvétique. Il en a

d'une connaissance officielle au sénat à Basle, et au canton de Zurich, président de l'association helvétique. On est curieux de savoir ce que diront les cantons catholico-absolutarques qui jusqu'à présent n'ont pas voulu reconnaître la République française.

Le régiment de Vatteville ou Ernest, vient d'être congédié par les états de Berne. Par-là tombe le bruit, qui a couru qu'il ce régiment passait à la solde de l'Angleterre.

### R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E .

ARMÉE DES CÔTES DE L'Océan.

ANGERS, le 20 ventôse.

Le 18 ventôse, l'adjudant-général Henry, escorté par 60 volontaires et 20 hussards, accompagné par plusieurs réfugiés qui se rendoient du Lion-d'Angers à Segré, a été attaqué vers les 10 heures du matin, entre Andigné et Segré, par un rassemblement de 1200 chouans embusqués, depuis 24 heures, des deux côtés de la route, à la hauteur du moulin de St-Denis.

Dès la première décharge des brigands, une partie des volontaires s'échauffa; le brave Henry tint ferme avec le capitaine Roger, commandant le détachement, quelques grenadiers du troisième bataillon de la Charente, 5 chasseurs de Cassel et le maréchal-des-logis du sixième régiment d'hussards; mais forcé de céder au nombre, il se replia sur la commune d'Andigné; c'est en y entant qu'il fut atteint d'une balle dans l'aisne; quoi qu'affaibli par la grande quantité de sang qu'il perdoit, il refusa de monter à cheval et voulut partager le sort des braves républicains, soldats et réfugiés, qui se défendoient avec lui et qui succombèrent sous les coups des scélérats qui les entouraient et qui les ont fait périr en les mutilant et en se portant à des excès qui révoltent l'humanité. Onze femmes de réfugiés, dont sept enceintes, ont été déchirées par ces tigres altérés de carnage.

Nous avons perdu, dans cette surprise, le brave et trop confiant Henry, le capitaine Roger et le maréchal-des-logis de hussards, qui n'ont pas voulu l'abandonner, 20 réfugiés et 30 grenadiers ou volontaires.

Des détachemens partis de Segré et du Lion-d'Angers, au bruit de la fusillade, sont arrivés trop tard pour rencontrer les brigands qui ont fui à leur approche et qui ont abandonné à celui de Segré 6 fourgons qui étoient tombés en leur pouvoir.

Les traits d'héroïsme des braves républicains qui ont succombé en cette rencontre, prouvent que tant que nous aurons des hommes de cette trempe, la République sera invincible.

Vernot, caporal de la septième compagnie de la Charente, après avoir eu le poignet gauche cassé, a fait charger son fusil par ses camarades, et a consommé 20 cartouches, en ne se servant que de la main droite; il a malheureusement succombé. Le grenadier Gabet a reçu 14 coups de fusils; il est actuellement à l'hôpital d'Angers. Le grenadier Bernard, atteint d'une balle dans la cuisse, et d'une dans les reins, s'est retiré au Lion-d'Angers, sans abandonner son fusil et ses munitions; il est à l'hôpital d'Angers. Dagot, fusillé par ces brigands, a été rapporté aussi à l'hôpital d'Angers. (Correspondance du Lion-d'Angers et de Segré.)

Le général de division, chef de l'état-major.

Signé, T. HEDOUVILLE.

VANNES, le 5 ventôse.

De tous les départemens de la France, celui du Morbihan est un de ceux qui ont eu le plus à souffrir du gou-

vernement révolutionnaire; que le prétexte de la guerre prolongé dans ce pays. Vannes a été le théâtre de toutes sortes d'horreurs, que la tyrannie décemvirale y exerçoit et y récompensoit, Marat, déifié, fut placé sur la principale porte de la ville; on abattit et on foula aux pieds les croix, et on porta en triomphe le buste de cet antropophage. On baptisoit au nom de cette divinité infernale les enfans des patriotes exclusifs; on brûloit les livres sacrés, les tatous et les reliques des saints, et des malheureux abjuroient publiquement la religion de leurs pères. Les temples étoient changés en écuries, les couvens en bastilles, et les maisons des hommes de biens en chartres privées.

Les heureux enfans de la révolution s'emparèrent à vil prix des plus riches domaines, et laissent expirer dans les horreurs de la faim, les religieux qu'ils en avoient chassés. Des misérables sollicitent auprès du tribunal révolutionnaire la mort de leurs concitoyens, des filles et des femmes se réjouissoient à la vue du supplice de leur père et de leur époux, et repaissoient leurs yeux du spectacle de leur agonie.

Voilà ce que j'ai vu sous le régime atroce de Robespierre. Depuis ce temps le tableau a peu changé. Récemment on a assassiné un prêtre auprès de la prison, pour avoir refusé de prêter le serment; le mercredi des cendres 1796, on a profané et traîné dans la boue les objets les plus sacrés du culte catholique; des jacobins parcouroient les rues, revêtus d'ornemens pontificaux; le vendredi suivant on promena une fille toute nue dans les quartiers de Saint-Pierre; des bonnets rouges, précédés d'une machine à harpe, parurent à toute heure du jour et de la nuit chez des femmes, chez des religieuses, sous prétexte de chercher des prêtres ou des chouans.

Ces mesures acerbes ne sont propres qu'à faire désertir les villes et augmenter le nombre des chouans. Aussi, tous les jours, nos villes se dépeuplent; les vrais républicains se refusent à toutes les exécutions barbares qu'on leur commande. Dernièrement on nous annonçoit de Rennes, qu'entre les 50 canonniers qui étoient passés du côté des chouans, 50 autres hussards étoient encore allés les rejoindre; la compagnie entière des grenadiers de Quiberon s'est aussi ralliée à ceux du Morbihan. Ils ne peuvent se persuader qu'on veuille sincèrement le retour de l'ordre, quand on leur ordonne de porter le fer et la flamme dans les humbles chaumières; ils ne peuvent croire qu'on veuille respecter les opinions religieuses, quand on assassine des prêtres paisibles, uniquement parce qu'ils n'ont pas voulu prêter serment à une constitution déclarée inconstitutionnelle par la convention.

Ainsi, malgré toutes les proclamations de Hoche et de Lemoine, il sera toujours vrai de dire que le persécuteur n'est pas le persécuté, que l'assassin n'est pas celui qu'on égorge dans ses foyers, que l'ami de la république n'est pas celui qui lui suscite tant d'ennemis par ses atrocités et ses fureurs; que les promesses et vingt décrets sur le respect des cultes et des propriétés ne seront jamais que des mots, tandis qu'on massacre à les prêtres, qu'on brûlera les églises, et qu'on dévastera toutes les propriétés.

Mais sous prétexte de religion, disent les jacobins, on veut renverser la constitution et nous ramener à la monarchie.

Je répondrai à ces messieurs que sans doute il y a eu France bien des hommes qui carrossent, comme dit l'abbé Sieyès d'anciennes habitudes, et qui s'imaginent comme lui, trouver plus facilement, sous le régime monarchique, la

liberté et le bonheur qu'on leur promet depuis six ans ; mais c'est en les faisant jouir de l'un et de l'autre que les républicains pourroient les dé tromper. Que le gouvernement assure à tous les Français, protection contre les brigands, sûreté et tranquillité dans leurs foyers, et le libre exercice du culte de leurs pères, et je garantis que les plus déterminés royalistes ne feront aucune difficulté d'adopter sans réserve le système républicain.

PARIS, le 26 ventôse.

On ne sera pas fâché de connoître les bons avis que le Journal des Hommes Libres, sous les auspices d'Antonil et de Charles Duval, donne aux patriotes.

Avis aux patriotes.

Vous souvient-il que l'année dernière, à l'époque où nous sommes, les honnêtes gens d'alors, qui s'appelloient les amis de la convention, de la justice et de l'humanité, faisoient courir le bruit qu'il se préparoit un mouvement jacobin, pour dissoudre la convention et rétablir la terreur ! Vous souvient-il de la loi de la grande police du 2 germinal, des placards qui tapissoient tous les murs de Paris, sous des noms supposés de sans-culottes des faubourgs Antoine, Denis et Marceau ? Vous souvient-il enfin du 12 germinal ? Eh bien ! s'il faut en croire des pressentimens et des indices trop multipliés et trop certains, nous touchons à des événemens de même genre et plus sinistres encore. Patriotes ! ne voyez-vous pas, comme moi, les symptômes avant-coureurs d'un mouvement populaire en apparence, mais royaliste et TRÈS-ROYALISTE en effet, dont le but est de se débarrasser, par l'arrestation, la déportation et par toute autre mesure plus prompte et plus efficace encore, de ces archi-terroristes qui on ne peut ni intimider, ni fléchir, ni corrompre, ni accuser, ni juger ? Ne voyez-vous pas, comme moi, les journalistes, les folliculaires et les cent mille bouches de la gent-chouano fanatico-royaliste, s'évertuer à sonner, autour du directoire et des conseils, l'alarme sur les préparatifs insurrectionnels du terrorisme ? Les scélérats ! les perfides ! les lâches ! ce sont eux qui s'insurgent ouvertement contre toutes les autorités existantes, et ils en accusent les patriotes, dont le seul crime est d'obéir, de gémir et de pâlir en silence. Ce sont eux qui préparent et veulent un mouvement : ils en ont besoin pour consommer la ruine des patriotes et tenter ensuite un second vendémiaire, dont le succès leur paroit infailible, dès qu'ils n'auront plus sur les bras l'invincible légion des terroristes. Hier, en traversant les Tuileries, j'entendis deux messieurs se faire quelques confidences réciproques très-piquantes. Sous deux ou trois mois, disoit l'un, nous n'aurons pas cent terroristes en France. Nos mesures sont bien prises ; et, pour cette fois-ci, les brigands n'en reviendront pas. . . . Mais, disoit l'autre, vous ferez donc rapporter l'amnistie du 4 brumaire ? Sans cela, comment prétendez-vous les atteindre ? . . . Il se nous faut qu'un 12 GERMINAL. . . . Patriotes, vous l'entendez ; tenez-vous sur vos gardes, et restez, quelque chose qui arrive, tranquilles spectateurs des manœuvres et des mouvemens prétendus populaires de messieurs les royalistes. (Extrait du journal des Hommes Libres.)

Louvet a laissé échapper un aveu bien précieux dans sa feuille du 21, n.º 261.

« Je crains, dit-il, que les misères débris de ces jacobins de 1791, fondateurs de la liberté et de la république, ne soient tout à fait dévorés par ces jacobins de 1793, les bourreaux de la république et de la liberté. »

Ces jacobins de 1793, bourreaux de la république et de la liberté, existent donc encore pour dévorer. Quels sont-ils ? les complices, les partisans, les serviteurs de Robespierre, de Carrier, de Lebon, de Vadier, de Collot, etc. Que font-ils ? ils occupent les places à la nomination du directoire et des ministres.

Donc, le directoire et ses ministres ont le malheur de se servir des bourreaux de la république et de la liberté ; cela est sans réplique ; cela se trouve dans un journal presque officiel, rédigé par un représentant du peuple, soldé et distribué par le gouvernement.

O république ! ô liberté ! vous êtes gouvernées par vos bourreaux. Quelle honte !

Hâte-toi, directoire, de révoquer ces égoïstes de 1793 ; n'emploie pas non plus ceux de 1795 ; laisse la tête et la queue pleines de venin, choisis dans le corps dont la masse est saine ; mais presse-toi, car si tu hésitois, la France seroit perdue.

Directoire, défi-toi de ceux qui t'applaudissent dans ces choix, ils veulent te perdre. Souviens-toi que ceux qui ont conseillé et flagoré Caper, l'ont perdu.

Eloigne les flatteurs, écoute, consulte même ces hommes paisibles, sages, prudents, qui, loin d'être chouans, n'ont jamais fait répandre le sang des Français, respectent les lois, n'aspirent qu'à la fin de la révolution et au règne de la constitution.

Ne révolte pas les sentimens de la nation.

Souga donc qu'il est insupportable à une veuve, à des fils d'être taxés et d'être gouvernés par les bourreaux de leur mari, de leur père.

#### VARIÉTÉS.

Auroit-on à craindre encore le retour du jacobinisme ? . . . je crois qu'il existe des motifs de crainte et des motifs d'espérance. Si l'on s'arrête à la conduite qu'on a tenue gouvernans, avant et depuis l'établissement de la constitution, aux choix absurdes et funestes que le directoire a fait de ses commissaires et autres membres des autorités, d'après les sollicitations perfides dont il a été assailli ; à l'audace renaissante des fils aînés de la société mère, depuis que des décrets, qui ne sont pas des jugemens, ont su leur rendre une liberté dangereuse ; à la suite qu'ils donnent à l'exécution de leurs projets sinistres ; à l'adresse avec laquelle ils cherchent à renouer leurs trames criminelles, coupées par le règne vigoureux, mais passager de la justice et des lois. Si l'on considère l'inertie que de-êtres avilis ont de renier, dans leurs mains coupables, un pouvoir dont ils ont abusé jusqu'à l'atrocité la plus inouïe ; si l'on réfléchit qu'ils doivent être peu délicats sur les moyens de rester les maîtres en raison de la crainte qu'ils éprouvent de subir les châtimens qui les menacent ; alors, et je l'avoue avec franchise, on peut sans être accusé d'une timidité puérile, craindre la résurrection du système le plus affreux ; on peut, soulevant d'une main mal assurée, le voile qui nous déroche l'avenir, voir les bastilles et les échafauds se relever de toutes parts, les bourreaux saisissant leurs victimes, et les flots d'un sang pur abreuvans encore le sol français. Mais ces couleurs affreuses peuvent être adoucies par de justes motifs de consolation, de sécurité et d'espérance.

Dans ces jours de dévotion où la terreur avoit abruti les Français, à coup sûr Robespierre et ses complices n'avoient pas pour eux l'opinion ; elle étoit comprimée ; elle étoit asservie. Chaque citoyen isolé pleuroit les malheurs

publes, gémissoit sur ses peines secrètes, en silence, en lui-même; redoutant jusqu'à ses propres soupçons; aujourd'hui, en acceptant la constitution, on a juré respect à l'autorité; mais sans renoncer au droit d'en censurer les organes et les dépositaires. C'est cette censure libre et salutaire qui devient aujourd'hui notre garantie contre les attentats cachés de la mauvaise foi, contre l'ambition, contre la tyrannie, contre les injustices qui menacent sans cesse l'innocence, contre la faveur toujours prête à se vendre au crime.

L'administrateur sage, éclairé, bienveillant, délicat, recevra en récompense les bénédictions d'un peuple d'autant plus reconnaissant, que la reconnaissance est un sentiment dont l'usage, depuis long-temps, lui est interdit; mais le tyran sera appelé tyran, tout-tout, jusque sur les traits, par des voix effrayantes, infatigables, qui ne lui laisseront aucun repos. Si les lois et la constitution sont livrées au mépris, si elles sont remplacées par des hommes revêtus d'un grand pouvoir, de tous les coins de la France des cris d'indignation s'élèveront, se feront entendre jusques dans leur palais, et les obséderont sans cesse et sans trêve; ces cris réveilleront dans leurs cœurs endurcis, je ne dis pas des remords, mais la crainte d'accéder ce moment terrible, affreux pour eux, où l'excès des attentats et du désordre rétabliront enfin la félicité, ou du moins la tranquillité publique, long-temps perdue; ce moment de la justice, où la raison universelle reprend ses droits oubliés, et tonne sur les usurpateurs; on parle de la liberté de la presse, on la calomnie; voilà ses bienfaits, voilà ses promesses, voilà ce qui la fait redouter de l'intrigue qui craint la lumière, de l'ambition amie des ténèbres; c'est à la constance, au courage mébranlable des écrivains qu'est réservé le triomphe de l'opinion publique et de la vérité. Qu'ils poursuivent, qu'ils ne se lassent point de répandre au milieu de leurs concitoyens ces principes immuables, ces maximes conservatrices de la vraie liberté, non pas de cette liberté qui ne parle jamais que des droits du peuple sans lui parler de ses obligations, non pas de cette liberté qui fait du mot de république un cri de guerre, un cri de sang, mais de celle que tous les hommes honorés chérissent, et que nous n'avons point encore connue.

Quant aux ridicules tentatives des subalternes obscurs, ils ne méritent pas qu'on s'en occupe, si l'on a toujours les yeux ouverts sur la conduite de leurs chefs. Qu'importe, en effet, que quelques misérables éhontés s'assemblent, à la sourdine, dans quelques réduits obscurs, pour déraisonner sur les moyens de péniétrer des citoyens, auxquels ils ne doivent que des respects? Qu'importe leurs manoeuvres, si l'on met les pervers, dont ils ne sont que les valets, hors d'état de se servir de ces vils instrumens? Qu'importe que des vociférateurs, dont les injures ne sauroient être un outrage, essayent de troubler la tranquillité publique par des agressions violentes? Si des hommes fiers de leurs droits, et fiers de leurs sentimens repoussent avec succès la force par la force, et mettent en évidence que la cause des scélérats ne peut être défendue que par des lâches. Qu'importe que les apâtres du brigandage, levés par intervalles au tête audacieuse, prétendent nous annoncer le retour prochain de la subversion des principes, de l'évanouissement des loix, du règne de la férocité; si tombant au milieu de leurs convulsions impuissantes, ils péchissent les uns après les autres dans l'opprobre et dans la fange? qu'importe que Babeuf, que tous les libellistes de son

parti nous inondent de leurs feuilles barbares; à leurs cris de canibales, répondons par les accents simples et majestueux de la raison. Ne nous laissons point séduire par ces adversaires rusés de la liberté de la presse, qui nous parlent des maux que peuvent causer les barbouilleurs jacobins. Ces maux, s'ils en causent, seront réparés par le bienfait général de la liberté d'écrire qui, pour répéter un mot déjà dit mais énergique, ressemble à la lance d'Achilles guérissant d'un côté les blessures qu'elle fait de l'autre.

#### CORPS LÉGISLATIF.

##### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 26 ventôse.

Un juge de paix destitué par Reverchon, dénonce l'illégalité de sa destitution, et demande justice. — Renvoyé au directoire exécutif pour avoir des éclaircissements sur la vérité des faits.

On renvoie à une commission spéciale des réclamations et des remontrances contre les tribunaux militaires.

Après la lecture du procès-verbal, le conseil, sur la proposition de Dauchy, se forme en comité général.

##### CONSEIL DES ANCIENS.

On fait lecture d'une résolution relative à Péchenillages. Le conseil reconnoît l'urgence, et après une légère discussion, la résolution est approuvée.

Une autre résolution relative à l'échange des prisonniers français détenus en Angleterre, est également approuvée.

On reprend la discussion sur la résolution qui fixe le mode de se pourvoir en conciliation. Après avoir entendu Delacoste et le rapporteur, le conseil approuve la résolution.

On entame la discussion sur la résolution qui rapporte celle du 9 frimaire, par laquelle on a exigé de ceux qui échangeoient dans les hôtels des monnoies des matières d'or et d'argent contre du numéraire, de payer le centième du poids pour les matières d'argent, et le trois-centième du poids pour les matières d'or.

La commission qui avoit été chargée d'examiner cette nouvelle résolution, avoit conclu au rejet, en disant qu'un état qui a contre lui la balance du commerce, doit bien se garder de percevoir aucun droit de fabrication; il doit faire des efforts pour remplacer et au-delà, s'il se peut dans la circulation, la perte effective de sa monnaie, et il ne reste pour cela d'autre moyen que d'encourager l'importation des matières d'or et d'argent par le sacrifice des droits de fabrication, toujours inférieur à l'avantage de cette importation, qui d'ailleurs multiplie les monnoies nationales et produit par-là même dans les changes quelques autres bénéfices.

Lebrun a soutenu qu'il n'y avoit aucun danger d'approuver la résolution proposée, parce que la loi du 9 frimaire qu'elle révoque, n'a point encouragé ni empêché la fabrication des monnoies.

Lacué lit un mémoire que le citoyen Bertollet lui a remis sur cette matière. Il ajoute que l'on a apporté à la monnaie des lingots qui, par la ressemblance du titre, se semblent composés de pièces de 5 francs, qui ont été déjà fondues. Il conclut au rejet de la résolution.

Vernier et Damas demandent l'ajournement, en disant que cette matière de et de très-près à la question des finances dont le conseil s'occupe en ce moment, et qu'il est peut être nécessaire d'attendre que de nouvelles résolutions aient fixé invariablement les bases du système qui sera suivi. — Le conseil ajourne.